

Informations clés pour l'investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans cet OPCVM et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

Catégorie de part "I" - BNP PARIBAS OBLI FLEXIBLE (FR0013346392)

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France, une société de gestion appartenant au groupe BNP Paribas.

Objectifs et politique d'investissement

Objectif de gestion : De classification Obligations et autres titres de créance internationaux, le FCP a pour objectif d'obtenir, sur un horizon d'investissement de 3 ans, une performance qui reflète principalement l'évolution du marché obligataire des pays de la zone Euro sur la même période.

Caractéristiques essentielles du FCP :

Afin d'atteindre l'objectif de gestion, l'équipe de gestion met en place une stratégie en quatre étapes : (i) le comité obligataire dégage les principaux axes de la politique de gestion obligataire, (ii) les responsables de la gestion obligataire déterminent ensuite les scénarii de taux et de crédit pour l'allocation quantitative du risque, (iii) les émetteurs sont sélectionnés sur la base des recommandations émises par les analystes spécialisés sur le risque de crédit et de l'étude des écarts de rémunération entre les signatures, (iv) sur la base des éléments précités l'équipe de gestion obligataire procède à la construction du portefeuille en choisissant les instruments financiers.

Le FCP est géré à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité aux taux d'intérêt de -3 à 5. Il est principalement investi en produits de taux (tel que obligations à taux fixe et/ou à taux variable et/ou indexées sur l'inflation émis ou garantis par des pays membres de la zone euro (dont pays émergents dans la limite de 10% de l'actif net) et OCDE ou par des sociétés ayant leur siège social dans un des pays précités. Ces titres pourront être libellés en euro, dollar américain ou livre sterling. Le porteur pourra être exposé à un risque de change dans la limite de 35% de l'actif net. La dette privée peut représenter jusqu'à 100% de l'actif net.

Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit. Les notations mentionnées ci-après ne sont pas utilisées de manière exclusive ou systématique, mais participent à l'évaluation globale de la qualité de crédit sur laquelle se fonde le gestionnaire pour définir ses propres convictions en matière de sélection des titres. Les titres de créance négociables et obligations ayant une notation strictement inférieure à la catégorie «Investment Grade» ou dont l'émetteur n'a pas de notation, considérés comme des titres spéculatifs, ne représenteront pas plus de 35% de l'actif net du FCP.

Le FCP peut également investir à hauteur de 20% de son actif net dans des instruments de titrisation ayant une notation considérée comme «Investment Grade».

Le gérant peut utiliser les instruments dérivés négociés sur les marchés à terme réglementés ou de gré à gré français et/ou étrangers ainsi qu'investir dans des instruments intégrant des dérivés, pour couvrir et/ou exposer le portefeuille aux risques de taux et/ou de crédit et/ou risque de change. L'exposition globale du FCP ne dépassera pas 100% de l'actif net.

Le levier indicatif lié à l'utilisation d'instruments dérivés et instruments intégrant des dérivés pourra représenter jusqu'à 4 fois l'actif net du FCP.

Les demandes de rachat sont centralisées auprès de BNP Paribas Securities Services du lundi au vendredi à 13 heures. Les ordres centralisés un jour donné à 13 heures sont exécutés sur la base de la prochaine valeur liquidative datée du même jour et réglés dans les 5 jours suivant la date de calcul de la valeur liquidative.

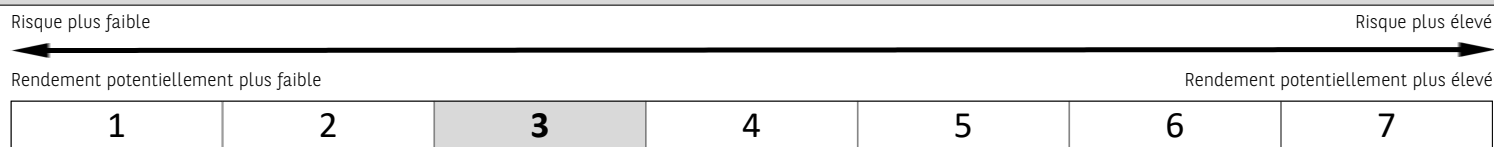
Affectation du résultat net : Capitalisation. Affectation des plus-values nettes réalisées : Capitalisation. Pour obtenir plus de détails, il est conseillé de se reporter au prospectus du FCP.

Autres informations :

Ce FCP pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

Les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) contribuent à la prise de décision du gérant, sans pour autant être un facteur déterminant de cette prise de décision.

Profil de risque et de rendement



• Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur du FCP.

• La catégorie de risque associée à ce FCP n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.

• La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

• L'investissement dans des instruments de taux justifie la catégorie de risque. Il est demandé à l'investisseur une attention particulière sur le fait qu'une hausse des taux d'intérêt signifie une baisse de valeur des investissements en obligations et autres titres de créance.

Risque(s) important(s) non pris en compte dans l'indicateur dont la réalisation peut entraîner une baisse de la valeur liquidative :

• **Risque de crédit :** risque de dégradation de la signature d'un émetteur ou sa défaillance pouvant entraîner une baisse de la valeur des instruments financiers qui lui sont associés.

• **Risque lié aux instruments dérivés :** l'utilisation de produits dérivés peut amplifier les variations de la valeur des investissements et donc accroître la volatilité des rendements.



Frais

Les frais et commissions que vous acquittez servent à couvrir les coûts d'exploitation du FCP, y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts ; ces frais réduisent la croissance potentielle de votre investissement.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement

Frais d'entrée	Non acquis à l'OPC : 1,00%
Frais de sortie	Néant

Il s'agit du pourcentage maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant qu'il soit investi.

Frais prélevés par le FCP sur une année

Frais courants	0,50% (*)
----------------	-----------

Frais prélevés par le FCP dans certaines circonstances

Commission de performance	Néant
---------------------------	-------

Les frais d'entrée et de sortie correspondent aux montants maximums pouvant être prélevés. Vous pouvez payer moins dans certains cas. Les investisseurs peuvent obtenir le montant réel des frais d'entrée et de sortie auprès de leur conseiller ou de leur distributeur.

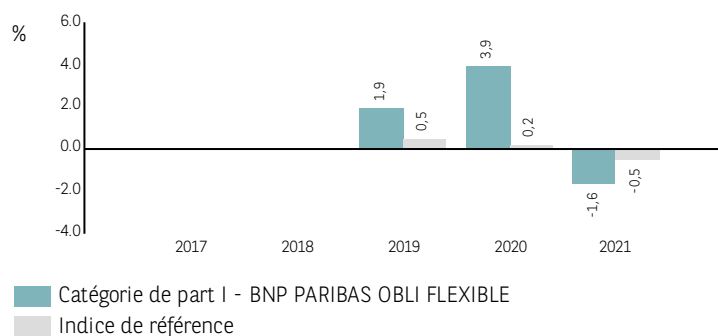
(*) Le pourcentage des frais courants se base sur les frais annualisés précédemment facturés au FCP.

Ce chiffre peut varier d'un exercice à l'autre. Celui-ci n'inclut pas :

- Les commissions de surperformance.
- les frais d'intermédiation, excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par le FCP lorsqu'il achète ou vend des parts d'un autre véhicule de gestion collective.

Pour en savoir plus sur les frais, veuillez consulter la section « Frais et commissions » du prospectus du FCP, disponible en ligne à l'adresse <http://www.bnpparibas-am.com>.

Performances passées



- Les performances passées ne sont pas un indicateur des performances futures.
- Les performances sont calculées nettes de frais de gestion.
- Le FCP a été créé le 22 septembre 2004;
- La part a été créée le 17 juillet 2018.
- Les performances passées ont été calculées en devise EUR.
- BNP PARIBAS OBLI FLEXIBLE est conforme à la Directive 2009/65/CE depuis le 17 juillet 2018.

Informations pratiques

- Dépositaire : BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES.
- Le(s) document(s) d'informations clés pour l'investisseur (DICI) de(s) l'autre(s) catégorie(s) de parts du FCP, le prospectus et les derniers documents annuels et périodiques rédigés en français sont adressés gratuitement dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de : BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France - Service Client - TSA 47000 - 75318 Paris cedex 09 France.
- La valeur liquidative du FCP est disponible à l'adresse suivante : <http://www.bnpparibas-am.com>.
- Selon votre régime fiscal, les plus-values ou les revenus provenant de la détention de parts de ce FCP peuvent être imposables. Nous vous recommandons de consulter votre conseiller fiscal pour plus d'informations.
- La responsabilité de BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou incohérentes avec les parties correspondantes du prospectus du FCP.
- Les détails de la politique de rémunération actualisée sont disponibles en ligne sur <https://www.bnpparibas-am.com/fr/politique-de-remuneration> ou, sur demande écrite auprès de la société de gestion.

Le FCP est agréé en France et réglementé par l'Autorité des marchés financiers.

BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT France est agréée en France et réglementée par l'Autorité des marchés financiers.

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 11 février 2022.



BNP PARIBAS
ASSET MANAGEMENT

L'investisseur durable d'un monde qui change